

Dans le cadre du SGH, ce symbole apparaîtrait sur les pesticides dont la toxicité aiguë est la plus forte (c.-à-d., une DL_{50} orale supérieure à 300 mg/kg p.c.)

(catégories 1, 2 et 3 du SGH)



Dans le cadre du SGH, ce symbole apparaı̂trait sur les pesticides qui figurent dans la prochaine fourchette de toxicité aiguë (c-à-d. une DL_{50} orale entre 300 et 2000 mg/kg p.c.)

(catégorie 4 du SGH)

Impact : le nouveau symbole remplacerait la tête de mort sur

un grand nombre de pesticides de la classe à usage domestique